

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/499 du 11/4/85
portant nomination de Monsieur ONGUELE Michel
Administrateur, Planificateur en qualité de
Directeur de la Formation Permanente au Minis-
tère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.-

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n°76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le Décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°84/860 du 20 Août 1984 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemni-
tés de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur ONGUELE Michel, Administrateur, Planifica-
teur de 5e échelon est nommé Directeur de la Formation Permanente
au Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

.../...

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le Décret n°82/595 susvisé.

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures, contraires au présent Décret.

ARTICLE 4.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le II AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emp-
loi, de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance So-
ciale,

Daniel ABIBI.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-